

ni à Russell le 19. 11. 91.

Adolphe Cyulle Albert.

Ortan de Saint Martin

Milit. Infant. 6^e L. 1^{er}

N^o 15664

+ à Marnay St Pierre le 25. 9. 14 (modu)

+ à Marnay St Pierre le 26. 9. 14 (l. + R.)

+ à Marnay St Pierre cin. comm. (liste cat.)

ex d et red au nouveau cin. F. B. 1494 1^{er} Marnay

Comm. de Marnay St Pierre (St Namur) ex 226. 7. 14

Acte de + coeste (jugement)

du c.e. de Marnay St Pierre n^o 24 (St Namur) (une des Palais 363, Laeken)

Ch^e. Ortan de St Martin, lieutenant colonel à

sol. d. p. d. de son fils

15-1-20.

Sol. c. c. 10342-16-1-20 à comm. Marnay-St-Pierre d. p. d.

Marnay Saint Pierre à Sol. p. d. pas établie
21-1-20.

Sol. F. 4123^a 12-2-20 Quest. 6^e l.

F. 4123^b 12-2-20 fiche Q. N. id.

Q. N. pas p. d.

(18-2-20)

En retour question : corps pres. aucune recense
précis (B. S. 20)

Sol. F. 4123^d le 22-4-20 au Ont. 6^e l.

envoie question pour visa.

per. 1^{er} colonel retraité Ortan de St Martin
463 rue des Sabins Laeken

Sob. E. 4123^e 22-4-20 à Masnuy St Pierre.
dem. s'il y est inh. et copie A.D.

En retour questionnaire visé. 27-4-20.

Masnuy-Saint-Pierre au G.S.B. : milit.
à Masnuy-Saint-Pierre - a. d. pas
dressé. 4-5-20.

E-4123^e au Cap^{te} Hary (28/5/20), 6^e R. ligne, 4^e Co^{de}, dem. nom
des militaires, & au cém. avec l'ent. M. Artan
de St Martin.

L. 4558 le 25-10-20 au Comm^e secteur Namur; demande
placer croix sur tombe du mil^{ite}.

S^r Namur 15/12/20 envoie F. B.

C^{te} C^{te} 6^e de l. 3784 15/7/21 envoie liste donnant renseignements (R)

Association nationale "Nos tombes" - 8-11-21 -
transmet copie d'une note de leur correspondant
de Masnuy St Pierre, informant que 4 sold^{ats} ^{voyez cette fiche} ~~ont~~
et un officier ont été tués au cours d'un raid en 1916
qui reposent en cette comm. - Le Pr^{et} Artan de St
Martin a été dans le vœux cém. d'affecté
depuis le 1^{er} nov^{re} courant. - Les sold^{ats} dont & non
loin du Meudon - Le conseil comm. désire ramener ce

Ortlan de Saint Martin

Albert

AD

m^e 15664

cinq corps au centre du nouveau cim^{te} - dem.
se qu'il y a lieu de répondre à leur correspondance / B

B.C. 491-25-11-21 St. Namur - dem. si on est d'accord
pour la ré^u au cim. comm. de Masnuy. St. Pierre, des
4 sold. & en dehors du cim. ou si on propose un cim
mil pour la ré^u de ces 4 mil (note de Masnuy. St.
Pierre en communication.

St. Namur n^o 6889-26-11-21- La comm. de Masnuy
St. Pierre a été repérée le 29-10-1920 - En se qu
concerne la t. isolée belge, le décès remonte au 25-9-14
et non en 1916 - estime que les corps belges de Masnuy
St. Pierre doivent être transférés au cim. comm. de
cette localité - En vue de l'identification de ces inconnus
il y aurait lieu de demander au C^{nt} du G. l. les restes
qu'il pourrait posséder au sujet des mil tombés le
25-9-14 en même temps que leur chef le S^{te} Lieut. Ortlan
de Saint Martin. Albert (1 annexes) B.C.

B.C. 543-15-12-21 au G. de ligne - dem. noms
des mil. tombés le 25-9-14. En même temps que
leur chef le S^{te} Lieut. Ortlan de Saint Martin.

E. M. 16 Anvers - 19-4-22 - une déclaration du
C^{nt} Lard, commandant du détachement
dont faisait partie le S^{te} Lieut. Ortlan de Saint Martin.

Il ne lui est pas possible de donner les noms des
mil tombés le 25-9-14 à Namur. Le Père en
même temps que mil (E.C.)

St Namur n° 44 56-4-3-22- en PV d'exd en
double n° 470 (S)

N° 56^{an} du 17-11-11 à M^{du} Transm:
sonier, constitué, en vue, de
requerir la décl^{re} judiciaire, du t.

Reçu, n° 14/105288 le 21.8.23. Le jugeant de clausu
tif de t à St rendu le 2.5.23. par le Tribunal
de Courmou et de Courmou. de les registres
C. C. de (H.C.) (E.C.)

St Namur - 30-7-24. PV (B.C.)

Ej H 123/12-8-24 au Lieut Col^l Artan de St Martin donne lieu réimpr